



## COMMISSION DEPARTEMENTALE SPORTIVE ET REGLEMENTAIRE

### PROCES VERBAL N° 02 – SAISON 2020/2021

Réunion du :	13/08/2020
Président :	TESSIER Yannick
Présent(s) :	PAQUEREAU Gérard, PHILIPPEAU Dominique, QUIGNON Jacques, SALMON Eric
Excusé(s) :	FROGER Alain, CHARBONNIER Jacques, SOULON Franck
Assiste :	FOSSE Audrey

***Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 190 des Règlements Généraux FFF et LFPL.***

#### **Préambule :**

M. CHARBONNIER Jacques, membre du club de MONTILLIERS ES (521555) et du GJ DU VIHIERSOIS (553569), ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club et ce groupement de jeunes.

M. FROGER Alain, membre du club de LA POMMERAYE POMJ (545613) ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

M. QUIGNON Jacques, membre du club de MURS ERIGNE ASI (511715) ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

M. SALMON Eric, membre du club de DAUMERAY AJAX F (545419) et du GJ ETRICHE 2DH (581672), ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club et ce groupement de jeunes.

M. SOULON Franck, membre du club de TOUTLEMONDE MAULEVR (5550965) ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

M. TESSIER Yannick, membre du club du LANDEMONT LAURENTAIS (542441) ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

## **1. Approbation des Procès-verbaux**

Le procès-verbal n°01 du 23/07/2020 est approuvé.

## **2. Championnat**

### **a) Engagement des équipes de D5**

A ce jour, 91 équipes ont confirmé leur engagement.

La date limite des engagements en D5 est fixée au **dimanche 6 septembre**.

En raison des conditions sanitaires actuelles et du déroulement habituel des championnats de D5, les saisons précédentes avec les très nombreux reports de matchs, la commission privilégiera des groupes à 10 équipes pour cette division.

## b) Calendrier des championnats

La commission ajoute une colonne à son calendrier en prévoyant un championnat de D5 à 18 rencontres avec une fin de saison comme toutes les divisions au dimanche 6 juin.

La commission modifie aussi les dates du championnat de D5 à 12 équipes en déplaçant la journée J1 prévue le dimanche 1<sup>er</sup> novembre 2020 au dimanche 28 mars 2021.

## c) Numérotation des groupes de championnats D1, D2, D3 et D4

Suite à la mise en place d'une nouvelle application de la FFF dont le district est pilote, une nouvelle grille de numérotation dans les groupes est désormais utilisée.

Afin d'établir les calendriers, la commission procède à la numérotation des équipes dans chaque groupe de championnat en tenant compte des desideratas des clubs. La constitution des groupes de 12 équipes et des groupes de 14 équipes ne permet pas toujours une alternance ou une concordance parfaite pour toutes les équipes.

Les clubs qui n'ont exprimé aucun souhait ont systématiquement leurs équipes en alternance le week-end.

## 3. Coupes et challenges

Bilan des engagements au 13 août 2020:

- **Coupe de l'Anjou : 125 équipes**
- **Challenge de l'Anjou : 127 équipes**
- **Coupe des Réserves : 69 équipes**
- **Challenge du District Hubert Sourice : 128 équipes**

La date limite d'engagement pour cette compétition (Challenge du District Hubert Sourice) est fixée au **dimanche 6 septembre**.

Les équipes qui ne seront pas engagées en championnat de D5, ne seront pas retenues.

Afin d'éviter les forfaits aux équipes, lors de cette compétition, ce qui arrive régulièrement tous les ans, il est toujours possible de se désengager jusqu'au **dimanche 6 septembre**.

## 4. Répartition des mutés supplémentaires – Saison 2020/2021

### **Rappel :**

Les clubs pouvant bénéficier d'un ou deux mutés supplémentaires dans le cadre des dispositions du Statut Fédéral de l'Arbitrage doivent, en application des stipulations de l'article 45 du Statut précité, informer la Ligue et/ou le District dans quelle équipe ils comptent utiliser ce(s) muté(s) supplémentaire(s).

**La commission demande aux clubs concernés un retour, indiquant leur choix, avant leur entrée en compétition.**

**Ce choix obligatoire sera définitif pour la saison 2020- 2021.**

Cette mutation supplémentaire est utilisable pour une des équipes du club dans les championnats régionaux et/ou départementaux.

Etant précisé que le(s) joueur(s) muté(s) supplémentaire(s) peu(t)-(vent), également participer à des Coupes Nationales (Coupe de France, Coupe Gambardella Crédit Agricole...) avec cette même équipe.

La commission valide les listes suivantes :

- **Liste des clubs bénéficiant d'un muté supplémentaire :**

531517	Angrie As St Pierre	Seniors 1 - Départemental 3
501987	Corné Usc	Pas de réponse club
524924	Ecouflant As	Pas de réponse club
540455	Etriché Af	Pas de réponse club
582334	Fougeré Vaulandry Sc	Pas de réponse club
582294	Longuenée En Anj Fc	Seniors 2 - Départemental 3
529875	Marigné Es	Pas de réponse club
515980	Parcay La Pellerine	Pas de réponse club
542340	St Aubin Js Layon	Pas de réponse club
518852	St Lambert Levées	Seniors 1 - Départemental 4
517860	St Martin Aviré Louv	Pas de réponse club
533183	St Melaine/Aubance	Seniors 1 - Départemental 3
540459	Vivy Neuillé 90 As	Pas de réponse club

- **Liste des clubs bénéficiant de deux mutés supplémentaires :**

544879	Bauné Val Baugeois	Pas de réponse club
547058	St Lezin As Mauges	Pas de réponse club
518194	Ste Gemmes Andigné	Pas de réponse club
540442	Beaupreau Chapelle Fc (Statut Arbitrage Ligue)	Seniors 2 - Départemental 2

## 5. Courriers

### Mail du club de Becon Vil St Aug OI

La commission prend connaissance du mail du club.

Elle rappelle que l'horaire officiel des matchs de championnat en lever de rideau est 13h00.

Toute modification d'horaire doit se faire via la procédure habituelle sur Footclub et soumis à l'accord de l'adversaire.

### Mail du service des Sports de la ville de Cholet

La commission prend connaissance du mail.

Il sera tenu compte de la demande lors de l'établissement de la numérotation des équipes concernées.

### Mail de M. DAVY Valentin du club de Chalonnes Chaudfonds Football

La commission prend connaissance du mail du club.

Le président a répondu.

**Prochaine(s) réunion(s) : Jeudi 10 Septembre 2020**

<b>Le Président</b>	<b>Le Secrétaire de Séance</b>
Yannick TESSIER	Jacques QUIGNON

